

Défi ICI

Instaurer une politique d'achats favorisant la réduction à la source (1/2)



Niveau de difficulté : intermédiaire
Nombre de participants : illimité
Durée de préparation : variable

Objectifs

- Adopter des pratiques d'achats responsables.
- Adopter des pratiques d'achats en accord avec une gestion 3R des déchets (Réduction, Réemploi, Recyclage/Compostage).
- Sensibiliser les fournisseurs et les sous-traitants (démarche inclusive).

Matériel nécessaire

- Une politique/charte d'approvisionnement responsable.
- Une lettre par fournisseur et sous-traitant, par courriel ou imprimée sur du papier recyclé 100% post-consommation, pour les informer de la démarche.

Préparation

- Sensibiliser le département des achats et obtenir le soutien de la Direction générale, en organisant par exemple des sessions d'information sur le sujet, animées par des intervenants externes ou bien des collaborateurs.
- En collaboration avec le service des achats, évaluer les comportements d'achats actuels (voir en page 2).
- Définir une charte de ses achats responsables (voir en page 2).
- Informer les fournisseurs et sous-traitants de la démarche en cours (voir en page 2).
- Proposer aux acheteurs une procédure à suivre pour la rédaction des appels d'offres, sous forme de *check-list* par exemple.

Les pratiques d'achats des ICI doivent tenir compte des principes du développement durable. Les aspects environnementaux et sociaux font désormais parties intégrantes du processus d'achat. Ces nouvelles pratiques d'achats responsables sont de plus en plus plébiscitées par les clients et permettent aux fournisseurs d'améliorer les standards écologiques et sociaux de leurs services.

Le savez-vous ?

Entre 2006 et 2008, le taux de récupération du papier/carton, principal composant des emballages, a diminué de 15 % au sein des ICI québécoises.

Source : Recyc-Québec, 2008



Ressources

- [Guide de mise en place d'une politique d'achat responsable](#) du Centre International de Solidarité Ouvrière (CISO).
- Corporation de développement économique communautaire <http://lescdec.org/politique+approvisionnement+responsable>
- [Norme « Achats Responsables » NF X 50-135](#) par L'Association Française de Normalisation (AFNOR).

ÉTAPE 1 : ÉVALUEZ VOS COMPORTEMENTS D'ACHATS ACTUELS EN RÉPONDANT AUX QUESTIONS SUIVANTES

- Évitez-vous les articles à usage unique ?
- Favorisez-vous les achats en vrac ?
- Privilégiez-vous les achats proposant un système de consigne ?
- Achetez-vous de préférence des produits à base de matériaux recyclés ?
- Choisissez-vous des équipements et des fournitures en fonction de leur consommation en eau, en énergie, etc. ?
- Êtes-vous attentifs à l'étiquetage environnemental des produits que vous achetez, en particulier les écolabels ?
- Tenez-vous compte de la distance et du moyen de transport des marchandises que vous achetez ?

→ Si vous répondez non à la majeure partie de ces questions, la mise en place d'une politique est pertinente!

ÉTAPE 3 : INFORMEZ ET IMPLIQUEZ VOS FOURNISSEURS

- Rédigez-leur une lettre indiquant vos intentions ;
- Faites valider la lettre par la direction si requis ;
- Montrez l'exemple en envoyant votre lettre par courriel ou imprimez les lettres sur du papier recyclé 100% post-consommation. Nous vous proposons d'imprimer deux lettres par page pour diminuer la quantité de papier utilisée.

La lettre peut, entre autres, contenir des suggestions relatives à la réduction des emballages par le fournisseur :

- Favoriser la vente de produits en vrac ;
- Réduire la masse des emballages ;
- Collecter les emballages chez le client ;
- Mettre en place un système de consigne des emballages ;
- Allonger la durée de vie des emballages en les réutilisant ;
- Augmenter l'offre de produits contenant des matériaux recyclés et possédant le label RECYC Éco.

Sequovia, 2012

ÉTAPE 2 : RÉDIGEZ LA CHARTE D'ACHATS RESPONSABLES

La charte doit intégrer des aspects environnementaux (achats de produits éco-labellisés, présence de matériaux recyclés, etc.) mais également sociaux (respect des règles internationales du travail, bannissement du travail des enfants, produits issus du commerce équitable). Rédigez-la en collaboration avec le département des achats.

Adoptez un comportement responsable en favorisant les produits suivants :

- Produits qui répondent aux **besoins réels** de l'entreprise ;
- Produits réutilisables, rechargeables ou contenant des parties réutilisables (stylos rechargeables, etc.) ;
- Produits recyclables et/ou contenant des matériaux et substances recyclées ;
- Produits possédant l'écolabel RECYC Éco certifiant la composition en matériaux recyclés ;
- Produits utilisant les ressources et l'énergie de manière efficace (dispositifs d'économie d'eau dans les appareils sanitaires ; photocopieurs ou imprimantes capables de faire des copies recto-verso ; éclairage à haut rendement énergétique, etc.) ;
- Produits durables et facilement réparables plutôt que de devoir les remplacer à la moindre panne ;
- Produits rechargeables (cartouches de toner, encre, etc.) ;
- Idéalement, produits issus d'une filière éthique et du commerce équitable.



Le logo RECYC Éco a été créé en janvier 2012 et permet de certifier ses produits et de reconnaître les produits à base de matériaux récupérés.